

ÉLECTIONS DES MEMBRES DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE RÉGION CORSE

ÉTABLISSEMENT DES LISTES ÉLECTORALES

AVIS

Les listes électorales provisoires pour les élections à la Chambre d'agriculture de région Corse sont affichées et consultables par le public jusqu'au **15 octobre 2024**.

Toute personne ne figurant pas sur les listes électorales provisoires peut demander à la commission d'établissement des listes électorales à y figurer.

De même, tout électeur inscrit sur les listes électorales peut demander l'inscription d'une personne omise.

Les réclamations doivent être transmises, accompagnées de toute pièce justificative utile par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, **au plus tard le 15 octobre 2024** à :

Monsieur le président de la
Commission d'établissement des listes électorales
Préfecture de Corse
Bureau des élections et de la réglementation
Palais Lantivy, cours Napoléon
20188 Ajaccio Cedex 9